

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°18/2024**

Date convocation	: 20/02/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT - Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Olivier MORICEAU à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Martinho DE PASSOS.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Affectation de résultat 2023 – Budget service Eau et Assainissement M49

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération n°16/2024, prise séance tenante, portant approbation du compte de gestion 2023 du service eau et assainissement, de Monsieur le receveur municipal,

Vu la délibération n°17/2024, prise séance tenante, portant approbation du compte administratif 2023 du service eau et assainissement,

Considérant que le Compte administratif du budget du service eau et assainissement, de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion du service présentent comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		35 360,49		64 617,19	0,00	99 977,68
Opérations de l'exercice	47 269,41	68 194,54	122 730,73	110 146,89	170 000,14	178 341,43
TOTAUX	47 269,41	103 555,03	122 730,73	174 764,08	170 000,14	278 319,11
Résultats de clôture	0,00	56 285,62	0,00	52 033,35	0,00	108 318,97
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	56 285,62	0,00	52 033,35	0,00	108 318,97
RESULTAT DEFINITIF	0,00	56 285,62	0,00	52 033,35	0,00	108 318,97

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID : 030-213003064-20240304-182024-DE

RESULTAT D'EXECUTION **20 925,13** **-12 583,84**

- Un excédent de la section de fonctionnement de **52 033,35 €**
- un excédent de la section d'investissement de :
 - o hors reste à réaliser, **de 56 285,62 €**

Conformément à l'instruction M49 et à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'affecter à présent le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Celle-ci présentant un solde global positif, il vous est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, libre d'affectation, de la manière suivante :

REPORTER l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2023, du budget service eau et assainissement, **au compte 002 pour 52 033,35 €**

REPORTER le l'excédent d'investissement du compte administratif 2023, du budget service eau et assainissement, **au compte 001 pour 56 285,62 €**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

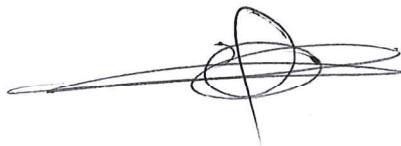
DECIDE

- DE REPORTER l'excédent de fonctionnement décrit ci-dessus,
- DE REPORTER l'excédent d'investissement décrit ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID :030-213003064-20240304-182024-DE